

LOCALISATION



les ordures ménagères – les déchets collectés en tri sélectif – les déchets putrescibles – les déchets verts – les déchets à risque (bouteilles de gaz, extincteurs, armes) – les éléments entiers de véhicules – les déchets radioactifs (radiographies) – les déchets amiantés – les huiles minérales – les pneus – les déchets spéciaux inflammables ne figurant pas dans la liste des Déchets Toxiques en Quantité Dispersée acceptés – les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

L'accès à la déchetterie est limité aux véhicules de tourisme avec ou sans remorque et à tout véhicule dont le PTAC est inférieur à 3,5 T. Il est demandé aux usagers de décharger leur véhicule et de trier leurs déchets conformément à la liste énumérée précédemment. Les artisans n'ayant pas leur siège social sur le territoire de la Communauté de Communes du Villefranchois mais ayant un chantier ou une mission sur le territoire de la Communauté de Communes du Villefranchois sont acceptés dans cette déchetterie des professionnels.

Communauté de Communes du Villefranchois

BP 421 - Chemin de Treize Pierres - 12204 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE

Tél. 05 65 65 08 01 - Fax 05 65 65 08 05





CET ÉQUIPEMENT est à disposition des artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles, collectivités locales, établissements publics et associations ayant leur siège social sur le territoire de la Communauté de Communes du Villefranchois.

DECHETTERIE DES PROFESSIONNELLS

LES PROFESSIONNELLS

devront s'acquitter d'un droit d'accès pour une année civile (**CARTE** adhérent) ainsi que d'un montant complémentaire (paiement par **TICKET**) établi en fonction du type de déchet déposé.



HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Fermé le dimanche et les jours fériés

Verre



Papier



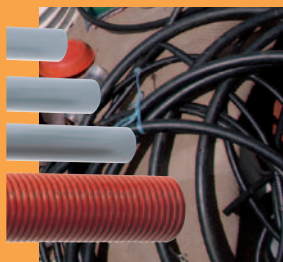
Carton



Textile



Encombrants



Gravats



Inertes



Ferraille



Bois valorisable



Huile végétale

(friture)



LES DE
ACCE



Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : DEEE

Gros électroménagers



Petits appareils ménagers et unités centrales



CHETS PTES

Écrans



Néons et ampoules



Déchets Toxiques en Quantité Dispersée : DTQD



Piles, batteries, aérosols, acides, bases, solvants liquides, phytosanitaires, produits pâteux (peintures, colles), produits comburants, emballages souillés ayant contenu des matières dangereuses, produits non identifiés.